

L'AVIS DES SERVICES

CONTACT : tous les matins à la Bourse du travail 22, rue de la république à Drancy

01 48 96 92 40 / 07 78 54 51 49 - <http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com/>

Baromètre
humoristique
de la CGT
relevant
l'ambiance
générale

travail est
excellente. Bravo !



L'ambiance de
travail est bonne.
Bien !



L'ambiance de
travail se dégrade.

Attention !

ALERTE !!

La CGT note que **François Hollande est en complet décalage avec les préoccupations des salariés**. Tant sur le domaine des salaires que sur l'emploi. Alors que les chiffres du chômage ne cessent d'augmenter, nous sommes toujours dans une logique d'emplois aidés. Les emplois d'avenir sont déjà parmi nous. Ça ressemble aux anciens « emplois-jeunes » sauf que ce ne sont pas sur des nouveaux métiers qu'ils sont embauchés ! Déjà que dans les écoles primaires, les HLM, les services de mairie on remplace peu à peu le personnel communal des agents de service (cantine, nettoyage) par du personnel de l'UCAD ou de la SOGERES. Qui va empêcher la municipalité de s'en donner à cœur joie d'embaucher ces emplois subventionnés à hauteur de 75% du smic par l'état ? C'est pour cela que la CGT a exigé que ces emplois réservés aux jeunes peu ou pas qualifiés soient bâtis autour de trois conditions indispensables :

- ▶ L'accès à une formation qualifiante,
- ▶ un accompagnement et un suivi dans l'emploi par le service public de l'emploi
- ▶ un tutorat sur le lieu de travail.

La CGT regrette que la proposition visant à moduler le montant de l'aide publique selon que l'embauche soit en CDI ou en CDD n'ait pas été adoptée par les sénateurs.

Aucune mesure phare n'a été prise par le Président qui puisse rassurer les salariés. Au contraire, il annonce de **nouveaux coups portés au droit à la retraite : Allongement de la durée des cotisations et baisse programmée des pensions**. Cela ne va pas aider à la confiance et à la solidarité entre les générations. Dans le même temps il annonce aussi l'ouverture du capital de la SNCF et d'EDF. Thierry LEPAON, le nouveau secrétaire général de la CGT qui remplace Bernard Thibault, a rencontré le 1^{er} ministre pour préparer la conférence sociale qui avait lieu les 20 et 21 juin 2013. A cette occasion il s'est rendu compte que la feuille de route du gouvernement était calquée sur celle du MEDEF. Les thèmes dont voulait débattre la CGT n'ont pas été retenus ; **Pas de discussion sur la répartition des richesses, ni sur la question des salaires et encore moins sur le financement de la protection sociale au-delà du financement des retraites**. A la CGT Nous proposons un changement de cap face à cette morosité générale imposée par les défenseurs de l'argent roi,

de l'austérité et de la rigueur budgétaire qui ne font que pousser les pays européens vers la misère (plus de 12% de chômage dans l'UE, l'emploi précaire devient la règle, les salaires et pensions de retraites sont attaqués ainsi que les droits sociaux, la réduction des salaires apparaît, les jeunes de ces pays sont poussés à l'émigration...) Il faut sans attendre activer les leviers indispensables à la croissance en **relançant la consommation des ménages par l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires et pensions et l'emploi...** Ne soyons pas résigné ! Dans nos têtes il nous faut du soleil, luttons !

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances, nous espérons que vous pourrez profiter de cette période estivale le plus possible, pour que nous nous retrouvions en pleine forme ! De nouveaux défis nous attendent.

Après deux jours de conférence sociale à Paris. Les syndicats sont mécontents. D'après Thierry Lepaon, notre secrétaire général, "les deux préoccupations principales des Français, l'emploi et les salaires, étaient absentes de la conférence sociale". La CGT appelle donc à la mobilisation dès la rentrée.

Syndiquez-vous ! La cotisation est de 1% du salaire net qui vous donne droit à un crédit d'impôt de 66% (ex : sur 100€ pour l'année crédit d'impôt = 66€ et si vous ne payez pas d'impôt l'état vous fait un chèque de 66€) Vous assurez votre voiture, votre maison ... assurez votre travail !



RETRAITES

Le gouvernement attaque contre toute logique

Parce que la crise est une excuse pour tout, le gouvernement, socialiste qui se proclame de gauche, a décidé de détruire un peu plus notre système de retraite. Son dernier projet consiste à encore allonger la durée de cotisation pour nos retraites. Ça ne tient simplement pas debout car rien ne justifie un tel changement.

En effet, notre caisse de retraite est tellement bénéficiaire que, tous les ans, elle donne de l'argent aux autres caisses pour les renflouer. Le « trou de la sécu », ne vient pas des fonctionnaires. Seul 10 % de la dette vient du salaire socialisé (chômage, retraite, sécu), 20 % des collectivités, et 70 % de l'état qui a supprimé ses recettes pour faire des cadeaux aux entreprises en échanges d'embauches qui n'ont jamais eu lieu.

Allonger encore la durée de cotisations c'est amener de plus en plus d'agents à travailler jusqu'à l'âge limite de 67 ans car ils n'auront pas leur annuités pour pouvoir partir avant. Dans les faits c'est repousser l'âge de la retraite pour tous ceux qui n'ont pas pu commencer à travailler rapidement. Quand on met cela en rapport avec l'augmentation du chômage des jeunes, on voit bien ou cela nous amène.

Avec les 42 annuités, il fallait travailler à plein temps sans discontinuer à partir de 20 ans pour pouvoir espérer partir à 62 ans. Tous ceux qui font des études au delà de cet âge, qui se retrouvent au chômage en sortant de l'école, qui ont de longues périodes de chômages ou qui travaillent à temps partiel (volontairement ou non) devront travailler plus longtemps. La retraite à 62 est un mirage que le gouvernement repousse. Quand on sait que la précédente réforme ne nous garantis plus d'obtenir le minimum vieillesse, ça laisse imaginer où le gouvernement veut nous emmener ?

Comme ses prédécesseurs de droite, Il nous prédit une catastrophe pour dans vingt ans alors qu'il n'arrive pas à maîtriser l'augmentation du chiffre des chômeurs ni à prévoir correctement le taux de croissance de l'année. Pourtant, il saurait qu'il n'y a qu'une solution pour régler la question des retraites



Ainsi des agents partiront en retraite le plus tard possible, à savoir 67 ans actuellement, en espérant ne jamais finir en retraite anticipée pour invalidité car sinon c'est juste la misère, ou la mort. Voilà la récompense qui les attend après une vie de labeur au service de la société voir d'avoir été rendu infirme par leur boulot. Ce qui compte est **l'espérance de vie sans incapacité (EVS)** et là nous y perdons tous...

La vraie solution pour sauver le système général de retraite par répartition reste de prendre l'argent là où il se trouve, dans les poches des financiers, des grandes entreprises et des grands patrons qui s'octroient des salaires à coups de dizaines de millions en payant leurs salariés 1000 € par mois et en faisant monter volontairement le niveau de chômage qui met en danger notre système social. Il faut remettre nos salaires bien au-dessus de la pauvreté (964 euros par mois pour une personne seule, 1 446 euros pour un couple, chiffres 2010), cela à de l'impact sur nos cotisations sociales, cela à de l'influence sur la consommation et donc sur la machine économique qui crée de l'emploi.



CASC O' PHONIE A L'ASSEMBLEE GENERALE

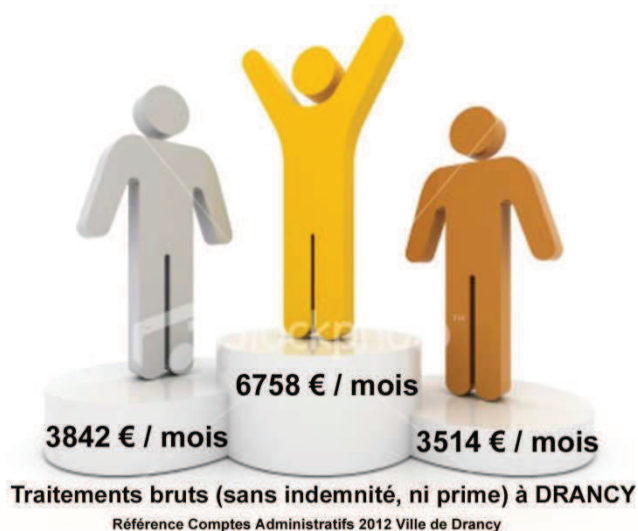
Nous sommes en droit de nous demander si le C.A.S.C (Comité d'Activité Sociale et Culturelle) souhaitait vraiment réunir une bonne majorité du personnel à son assemblée générale. En effet il ne nous semble pas judicieux d'avoir réservé la salle n°1 en mairie, généralement c'est plutôt le salon Petieu ou la salle Louis Méret qui sont prévus pour ce genre de réunion. Si ces salles n'étaient pas libres c'est que peut-être cette AG a été organisée à la va vite. En effet, aucune convocation aux membres de droit (c'est-à-dire la grande majorité du personnel) n'a été envoyée. Il aurait suffi d'un mail, d'une annonce sur Intranet et d'un tract pour les services qui n'ont pas encore accès à la modernité (ce n'est pas faute de la CGT de réclamer sans cesse d'amener au moins un point informatique dans les services extérieurs). Que Nenni, l'annonce a été faite sur le dépliant « Sorties et Spectacles 2013 », ce qui paraissait peu officiel et de nombreux agents ne savaient pas s'ils avaient le droit de s'y rendre, l'assemblée étant à 16h. Point d'ordre du jour seulement cette indication « C'est à ce moment-là que se votent les orientations du C.A.S.C. en votre faveur » !!??

Arrivés sur place nous avons eu la surprise de voir attablée la commissaire aux comptes et l'on nous a demandé de voter les comptes du C.A.S.C !!?? Rien ne nous a permis de discuter ces comptes puisque nous n'avions aucun document pour cela. La CGT a fustigé le manque de transparence et a demandé le report de cette Assemblée Générale afin de pouvoir étudier les comptes avant de voter. Un élu du C.A.S.C CGT a fait état de lignes budgétaires manquantes dans le rapport. Le rapport a quand même été adopté car les agents présents ont votés à l'aveugle et que la présidente du C.A.S.C ignorant les statuts de sa propre association a écarté du vote les retraités présents. Bien sûr une majorité des membres de la liste CGT ont voté contre ou se sont abstenus. Ensuite a eu lieu un débat sur le changement d'attribution des points. Un débat ? Une cacophonie oui !



Entre ceux qui ne comprenaient pas le nouveau barème, ceux qui voulait virer les retraités des prestations du C.A.S.C, ceux qui prônaient l'individualisme et ceux qui souhaitaient que le C.A.S.C se tournent plus en faveur des petits salaires et des familles. La CGT a rappelé haut et fort que la revendication d'un C.A.S.C statutaire avec pour objectif une augmentation de la subvention à 3% de la masse salariale réglerait beaucoup de problèmes (nous plafonnons péniblement à presque 1%) et qu'il s'agissait d'une orientation politique du maire. Nous rappelons que c'est le cas dans les grandes entreprises où les Comités d'Entreprise sont reconnus et reçoivent des subventions à hauteur de 3% ! La Présidente de la CFTC est prête à discuter sur ce sujet. Nous enverrons dans les prochains jours un courrier aux deux autres organisations syndicales pour discuter entre autres de ce sujet.

En ce qui concerne le nouveau barème, la CGT le trouve beaucoup plus égalitaire puisqu'il prend en compte toutes les prestations en appliquant 1 point par tranche de 25€ sur le prix courant. Ce qui n'empêche pas le quotient familial de s'appliquer. Ainsi un employé ou un cadre bénéficieront du même nombre de points pour la même prestation mais paieront le prix de la prestation selon leur quotient respectif. En ce qui concerne la mise en œuvre et pour ne pas passer brutalement au nouveau barème ce qui pourrait léser certains agents, Henri notre secrétaire adjoint a proposé une méthode qui permet une transition sans heurt qui a été acceptée. Tout n'est pas si négatif au C.A.S.C, il faudrait un peu plus de transparence et d'organisation.



Brèves

La CES (confédération européenne des syndicats) qui regroupe 85 organisations a lancé des journées d'actions dans tous les pays qui se sont déroulées dans la semaine du 7 au 14 juin afin d'essayer d'imposer un changement de cap contre les politiques d'austérité qui n'ont rien changé depuis 30 ans.



Le saviez-vous ?

Les fonctionnaires sont plus que solidaires

Une part des cotisations salariales (CSG, RDS, 1% solidarité) de la caisse salariale des territoriaux que nous payons sur notre fiche de paie sont une contribution solidaire pour les non-fonctionnaires (agriculteurs, salariés de l'artisanat, corps de métiers qui disparaissent...) car notre caisse est actuellement excédentaire. Alors que l'on arrête de ne nous dire que nous sommes des privilégiés ou des nantis. Nous nous sommes solidaires.

JURIDIQUE

Le compte est bon ?

La Cgt n'était pas en accord avec le chiffre donné par l'employeur sur les agents contractuels concernés par l'application de la loi du 12 mars 2012 "Loi relative à l'emploi titulaire...".

Après une rencontre avec la DRH qui nous informait avoir rectifié les chiffres,

Des agents, encore exclus de la loi, ont interpellés La CGT. Suite à une étude rapide de leur situation, nous avons élaboré ensemble un courrier contre la décision d'exclusion. Les premiers agents sous contrat reçoivent, ainsi, confirmation écrites qu'ils sont enfin inclus dans le processus de la loi du 12 mars 2012.

Ceci reste un appel aux agents concernés " N'attendez pas d'être en fin de contrat, la loi du 12 mars 2012 a réduit les possibilités de l'employeur au renouvellement de contrat d'agent, consulter la CGT, seul syndicat à Drancy à faire du concret pour les agents." Permanence CGT au 22 rue de la république le vendredi matin sur RV au 07 78 54 51 49.

La cour des comptes propose 2 heures de plus de travail gratuit par semaine pour les fonctionnaires. Merci qui ?



Un CTI Explosif !

On savait que le CTI était dangereux puisque le préfet a décidé de l'inclure dans le périmètre de zone dangereuse des 600 mètres. Et que le terrain où il a été construit pose toujours question en matière de pollution et voilà que maintenant nous retrouvons une grenade dégoupillée dans une benne du tri des ordures ! La question est : a-t-elle été placée dans la bonne benne ? Mieux vaut ne rien dire sinon le préfet va encore élargir la zone non constructible.

1997: EMPLOIS JEUNES



2012: EMPLOIS D'AVENIR



LES EMPLOIS D'AVENIR

La réponse du gouvernement au chômage des jeunes s'est traduite par la création des emplois d'avenir. Le syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de la ville de Drancy défend l'objectif de créations d'emplois pérennes pour répondre aux besoins économiques et sociaux. Cependant, les emplois d'avenir ne doivent pas servir à pallier le sous-effectif permanent que nous avons dans les services, quel que soit le grade et la filière.

Après les emplois aidés, après les emplois jeunes, les emplois d'avenir sont une nouvelle forme d'emploi précaire. Ce choix politique est en totale contradiction avec la loi du 12 mars 2012 pour la résorption de la précarité. La CGT ne peut accepter que l'aspiration des jeunes à l'emploi soit le prétexte à rajouter de la précarité à la précarité déjà existante.

A la question : Les bénéficiaires des emplois d'avenir pourront-ils intégrer la Fonction Publique ? La réponse du Ministère est très claire : Non !!! En terme plus précis, à la fin du contrat : « dehors »

Ce que souhaite donc le syndicat CGT ce sont des emplois statutaires. Le statut de la fonction publique permet déjà à ces jeunes sans diplôme l'accès à l'emploi de titulaire, à la formation et à l'évolution de carrière, que ce soit par concours, recrutement direct, ou contrat PACTE. (Voir lien internet : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/le-pacte-@/suarticle.jsp?id=4811>) La seule vraie réponse à la précarité des jeunes et au sous-effectif est l'emploi statutaire par le recrutement de titulaire.

Vous souhaitez plus d'info. Passez à la Bourse du Travail ou téléphonez! 07 78 54 51 49 / 01 48 96 92 40

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST
SYNDIQUEZ-VOUS!

Etat civil

Civilité * ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom * Prénom *

Année de naissance

Votre adresse

Rue *

Code postal * Ville *

Téléphone * Portable

Courriel



PETITION PRIME IEMP POUR TOUS

Nous, signataires, de cette pétition, titulaires et contractuelles, demandons au conseil municipal de Drancy qui siégera à la rentrée de mettre à jour la délibération sur l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures et de mettre en application le vœu « *demandant l'extension de l'IEMP à l'ensemble des agents* » voté en 2000 (voir verso).

PRENOMS	NOMS	SIGNATURES